Université du Québec à Montréal
Département de science politique

POL1102-50 : *La démarche de recherche en science politique.*

Session : Automne 2016, vendredi 9h30 – 12h30
Professeurs : Lawrence Olivier
Assistant : Ghislain Normand
Disponibilités : sur rendez-vous
Bureau : A-3540
Courriel : olivier.lawrence@uqam.ca / ghislain68@gmail.com

*

* * * *

> Faire coïncider et par conséquent confondre ensemble mouvement et immobilité (…) en cela consiste précisément notre méthode habituelle. Nous raisonnons sur le mouvement comme s'il était fait d'immobilité, et, quand nous le regardons, c'est avec des immobilités que nous le reconstituons. Le mouvement est pour nous une position, puis une nouvelle position, et ainsi de suite indéfiniment. Mais nous disons bien, il est vrai qu'il doit y avoir autre chose, et que d'une position à une position, il y a le passage par lequel se franchit l'intervalle. Mais dès que nous fixons notre attention sur ce passage, vite nous en faisons une série de positions, quitte à reconnaître encore qu'entre deux positions successives, il faut bien supposer un passager. Ce passage, nous reculons indéfiniment le moment de l'envisager. Nous admettons qu'il existe, nous lui donnons un nom, cela nous suffit : une fois en règle de ce côté, nous nous tournons vers les positions et nous préférons n'avoir affaire qu'à elles. Nous avons instinctivement peur des difficultés que susciterait à notre pensée la vision du mouvement dans ce qu'il a de mouvant.
> Bergson !

Descriptif du cours :

Ce cours vise à initier aux divers aspects de la recherche en science politique - notions de base, étapes, choix à faire, procédures, méthodes - tout en favorisant l'évaluation critique des démarches et des outils présentés. Nous insisterons sur la structure argumentative et sur l'intégration de notions écrites et de mise en forme des rapports de recherche. Le cours a également pour objectifs prioritaires de familiariser aux techniques de collecte des données

qualitatives et quantitatives, de contribuer à la maîtrise du langage et des techniques propres à la méthodologie, et enfin de former à l'usage des outils informatiques complexes désormais requis pour la recherche et la gestion documentaires.

Objectifs du cours :

Le cours et les travaux pratiques poursuivent les objectifs suivants :

a) L'acquisition des habiletés de base quant aux éléments de la démarche de recherche en science politique
b) Apprendre à argumenter et à évaluer son argumentaire

Ouvrage obligatoire :

Lawrence Olivier et al. *L'élaboration d'une problématique de recherche : outils, sources et méthodes*. Paris, L'Harmattan, 2005.

Ouvrages recommandés :
Lawrence Olivier et Jean-François Payette. *Argumenter son mémoire ou sa thèse*. Ste-Foy, PUQ, 2010.

Gilles Labelle, Lawrence Olivier et Sylvain Vézina. *Introduction critique à la science politique*. Montréal, Mc Graw-Hill, 1995.

Guy Bédard, Lawrence Olivier et Jean-François Thibeault. *Épistémologie de la science politique*. Ste-Foy, PUQ, 1998.

Yves Déloye, Bernard Voutat et Aurélie Billebault. *Faire de la science politique **:** pour une analyse socio-historique du politique* Paris, Belin, 2002

PLAN ET CALENDRIER DU COURS

A) **Introduction générale**

Présentation de l'ensemble du cours : objectifs, plan, stratégie pédagogique, travail et évaluation des étudiants-es
Fiche de lecture : un modèle

B) **Introduction**

Exposés :
- La science politique
- Éthique de la recherche
- L'université

Travail : **fiche de lecture (25%)**
Échéancier : À remettre à la 4^{e} semaine

Références :

Henri Dorvil et Robert Mayer. *Problèmes sociaux*. Ste-Foy, PUQ, 2001.

Jonh Dunn. *Histoire de la théorie politique*. Paris, Mentha, 1992.

Jean-Pierre Durand. « Genèse de la sociologie » dans Jean-Pierre Durand et Robert Weil. *Sociologie contemporaine*. Paris, Vigot, 1989, 13-82.

Pierre, Favre. « Histoire de la science politique » dans Grawitz, M. et Jean Leca. *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*. Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 3-17.

Luc Van Campenhoudt et al. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, Dunod, 1988, 13-36.

Hu Khoa Lee. *Liens méthodologiques et parentés épistémologiques entre les sciences sociales*. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005.

Bloc 1 : Les étapes de la démarche de recherche

a. Exposés :

- Logique inductive
- Logique hypothético-déductive
- D'autres logiques de la recherche
  le paradoxe, logique dialogique

b. Revue de la documentation

Lecture obligatoire : Lawrence Olivier, Guy Bédard et Julie Ferron. *L'élaboration de la problématique de recherche : sources, outils et méhode.* Paris, L'Harmattan, 2005.

Références :

Pierre Bourdieu et *al*. *Le métier de sociologue*. Paris, Mouton, 1980, (3ème édition), 27-49 et 51-80.

Alan F. Chalmers. "La dépendance de l'observation par rapport aux faits" dans Alan F. Chalmers. *Qu'est-ce que la science ?* Paris, La Découverte, 1987, 42-59.

Jean-Pierre Deslauriers. "La question de recherche" dans *Recherche qualitative. Guide pratique*. Montréal, McGraw-Hill, Éditeurs, 1991, chapitre deux.

Mace, Gordon. "Construire un cadre opératoire" dans *Guide d'élaboration,* 45-66.

Quivy, Raymond et Luc Van Campenhoudt. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, Dunod, 1988, 81-144.

Selltiz, Claire et *al*. *Les méthodes de recherche en sciences sociales*. Montréal, Les Éditions HWR, [1977], chapitre 2 "La logique de l'analyse", 16-49.

c. problématique

Références :

Jacques Chenier. "La spécification de la problématique" dans Benoît Gauthier, *Recherche sociale. De la problématique...*, 51-77.

Lawrence Olivier, Guy Bédard et Julie Ferron. *L'élaboration de la problématique de recherche : sources, outils et méhode.* Paris, L'Harmattan, 2005.

d. Thèse et hypothèse

Références :

André Blais. "Les indicateurs" dans Benoît Gauthier (sous la direction de). Recherche sociale. De la problématique..., 155-173.

Jean-louis Loubet del Bayle. *Introduction aux méthodes des sciences sociales*. Toulouse, Privat, 1985, chapitre III "L'hypothèse", 158-164 et chapitre VIII "La théorisation", 205-224.

Travail : Faire une synthèse de trois textes. (25%)

À remettre à la 8e semaine (cours suivant la semaine de lecture)

e. Organisation de la pensée écrite

Structuration des idées
Plan thématique, logique et argumentatif
Consignes pour différents types de travaux
Fiche de lecture, synthèse ou texte argumentatif
L'écriture
Clarté, concision, styles

Bloc 2 : Éléments théoriques

Exposés :

a. - Qu'est-ce que la théorie ?
- notions, concepts théoriques
- le cadre théorique

b. Initiation aux outils informatiques et aux banques de données informatisées.
Formation donnée en classe et au Laboratoire de sciences humaines.

Références :

Pierre Blackburn. *Connaissance et argumentation*. Montréal, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., 1992, 111-122.

**Pierre Bourdieu et *alii*. "Épistémologie et méthodologie" dans *Le métier de sociologue*. Paris, Mouton, [1980], 11-102.

*Alan F. Chalmers. *Qu'est-ce que la science ?*, 107-133.

*Loubet del Bayle, Jean-Louis. *Introduction aux méthodes des sciences sociales*. Toulouse, Privat, 1986, 205-223.

Mouchot, Claude. *Introduction aux sciences sociales et à leurs méthodes*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986, chapitre VI "La notion de théorie", 227-248.

Antonio Piaser. *Épistémologie de la méthode : voir et faire la sociologie autrement*. Paris, J. Vrin, 1994.

Bloc 3 : **La logique de l'argumentation et rhétorique**
Exposés :

- Quelques éléments de rhétorique
- Types de jugement
- Les schémas en arbre
- L'évaluation des arguments
- L'appel à l'autorité
- Les sophismes
- Plan

Travail : **Argumentation d'un texte (15%)**
À remettre à la 12ième semaine

Références :

*Pierre Blackburn. *Logique de l'argumentation*. Montréal, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., 1989.

*Pierre Blackburn. *Connaissance et argumentation*....

Rodrigue Blouin. *Discuter. Introduction à la philosophie*. Ste-Foy, Le Griffon d'Argile, 1991

Philippe Breton. *Argumenter en situation difficile*. Paris, La Découverte, 2004.

Dispaux, Gilbert. *La logique et le quotidien*, Paris, Minuit, 1984, 188 pages.

Gilles Doyon et Pierre Talbot. *La logique du raisonnement*. Ste-Foy, Le Griffon d'Argile, 1986

Portine, Henri. *L'argumentation écrite, expression et communication*. Paris Hachette/Larousse, 1983, 33-44 et 137-150.

Reboul, Olivier. *Introduction à la rhétorique*. Paris, PUF, 1998.

Michel Toussaint et Gaston Ducasse. *Apprendre à argumenter. Introduction à l'argumentation rationnelle écrite*. Ste-Foy, Le Griffon d'Argile, 1996.

Bloc 4 : Techniques de collecte des données

1. Méthode quantitative
   Outils de collecte de données
   Population et échantillon
   Probabiliste et par quota
   Traitement des données quantitatives

   Vigilance critique et épistémologique

2. Méthode qualitative
   Outils de collecte des données
   Individus et population
   Traitement des données qualitatives

Références :

Lebanon, Fredéric. *L'enquête quantitative en sciences sociales : recueil et analyse des données*. Paris, Dunod, 2007.

Rosewntal, Claude. *Introduction aux méthodes quantitatives en sciences humaines et sociales*. Paris, Dunod, 2003.

Paillé, André et Alex Mucchielli. *Analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin, 2008.

Milers, Matthew et al. *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles, De Boeck, Université, 2003.

Stratégie pédagogique

Le cours est divisé en deux parties :

Le **cours** est consacré aux exposés des professeurs qui présentent les connaissances théoriques et/ou pratiques des méthodes et techniques de recherche en science politique.

Les **exercices** sont faits en classe seul ou en équipe de quatre personnes (maximum).

L'évaluation

L'évaluation porte sur les connaissances acquises au cours et lors des exercices et des travaux pratiques.

Mode d'évaluation suggérée

1. **Fiche de lecture (25%)**
   a. Identification de la problématique du texte
   b. Thèse défendue dans le texte
   c. Deux arguments avec lesquels l'auteur défend sa thèse
   d. Brève critique du texte

2. **Synthèse de lecture (25%)**

3. **Argumentation (15%)** : Exercice d'argumentation

4. **Examen final (35%) :** Examen portant sur la matière du cours et sur les lectures

Grille de correction

Travaux pratiques

Fiche de lecture :

a. Identification des principaux éléments de la fiche
b. Aptitude à développer une critique pertinente du texte

Synthèse

Forme (40%) : français écrit, présentation bibliographique et démarche suivie

Fond (60%) : identification et présentation de l'information pertinente ; question d'ouverture

Argumentation

Prise de position claire

Qualité et pertinence des arguments

Examen

Examen de 3 heures incluant l'analyse d'un texte

Critères de correction :

Forme (15%) : orthographe et syntaxe françaises,

Fond (85%) : réponse aux questions, la démarche et l'argumentation, connaissance de la problématique et de l'hypothèse, réflexion critique et originalité.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12e ou 13e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2e et 3e cycles.

http://www.evaluation.uqam.ca

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :
http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

http://www.harcelement.uqam.ca

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

a) le nombre et les échéances des évaluations;
b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.